

Réserves

Bénéfices réservés imposables

Réserves incorporées au capital et prime imposables (+)/(-)			
Quotité imposable des réserves			
Réserves imposables			
Réserves non imposables			
Réserves disponibles	1007,
Bénéfices (Pertes) (+)/(-)	1008 PN,
Réserve de liquidation	1012,
Provisions imposables	1009,
Autres réserves figurant au bilan			
.....	1010,
.....	1010,
.....	1010,
Autres réserves imposables (+)/(-)			
.....	PN,
.....	PN,
.....	PN,
Réserves occultes			
Réductions de valeur imposables	1020,
.....	1021,
.....	1022,
.....	1023,
.....	1040 PN,
Majorations de la situation de début des réserves			

MOVIE TAX INVEST
Less tax, more films

Avec le Tax Shelter 2.0, faites de votre impôt un bénéfice !

Un maximum de sécurité !

**Agrément Tax Shelter n°0597.918.985
Approbation FSMA du 19 décembre 2017
et Supplément du 27 février 2018.**

Avertissements : l'attention des investisseurs est particulièrement attirée sur les points suivants : l'Offre s'adresse strictement aux personnes morales soumises en Belgique à l'impôt des sociétés susceptibles de bénéficier du régime d'exonération octroyé par l'Article 194ter CIR1992. En cas de Taux Réduit d'imposition, le rendement de l'investisseur pourrait s'avérer négatif. L'investisseur veillera donc à consulter son conseiller fiscal avant de prendre sa décision. L'Offre n'implique aucune prise de participation dans le capital de l'émetteur ni du producteur. Elle n'amène à aucun remboursement. Elle comporte certains risques dont le principal est la non-obtention ou l'obtention partielle de l'exonération fiscale définitive pour l'Investisseur. Il est aussi rappelé que l'émetteur est une société créée en 2015, impliquant des risques particuliers détaillés dans le Prospectus y relatif. En souscrivant à l'offre, les investisseurs s'engagent à se lier au producteur et à l'émetteur selon les termes de la convention-cadre et de ses conditions générales.



LES ASPECTS LEGAUX

Le Tax Shelter est une mesure fiscale (Article 194ter CIR92) qui permet à toute société belge éligible de réaliser « un placement » dans une œuvre audiovisuelle éligible et de bénéficier en contrepartie :

- ✓ Directement d'un incitant fiscal supérieur à la valeur de son placement*.
- ✓ Indirectement d'un rendement financier à un taux annuel supérieur à 4,30%.

Pour réaliser ce placement, l'Investisseur signe un contrat (convention-cadre) portant sur une œuvre audiovisuelle déterminée avec Movie Tax Invest et la société de production La Compagnie Cinématographique.

*L'incitant fiscal immédiat est d'abord temporaire. Il deviendra définitif une fois que l'Attestation Tax Shelter aura été émise par le SPF Finances et que l'Investisseur aura pu prendre en compte la totalité de son avantage fiscal (délai max. 4 exercices fiscaux).

**Avec le Tax Shelter
vous faites de votre
impôt une source de
revenus !**

Qui peut investir ?

Toute société belge ou résidente qui souhaite faire de ses impôts une source de revenus. Il n'y a pas de limite de taille ni de secteur*, cela peut aller de la société de management à la multinationale cotée au BEL 20 - tant que la société visée est bien une entité légale belge.

Pour faire une Opération Tax Shelter, il faut être en situation bénéficiaire au cours de l'année visée par l'opération et avoir un « mouvement des réserves » positif**. Sur base de ces conditions, l'opération peut être renouvelée lors de chaque exercice fiscal.

*À l'exclusion des sociétés de télédiffusion ; de production audiovisuelle ou d'intermédiation Tax Shelter éligibles et les sociétés qui leur seraient liées au sens de l'article 11 du code des sociétés.

**Sauf pour des Opérations Tax Shelter qui se font sur une période courte (- 6 mois : Délai Express).

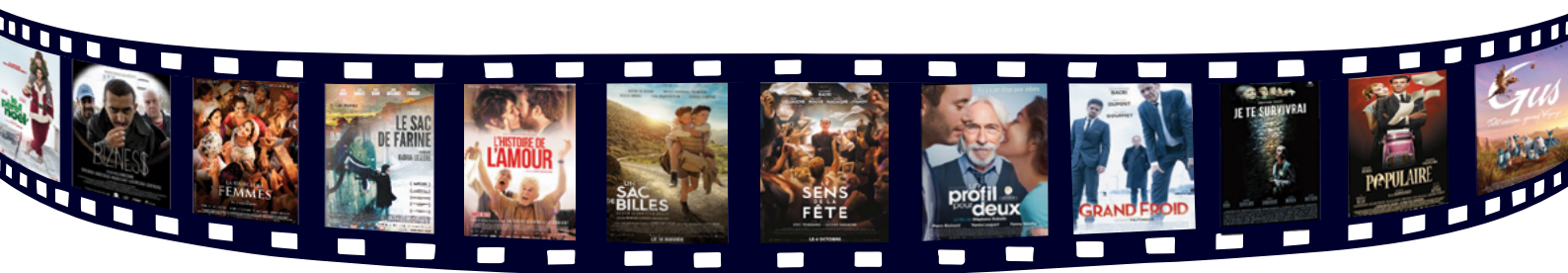
D'un point de vue pratique : simplicité et flexibilité !

Afin de pouvoir vous proposer un timing qui correspond au mieux à vos attentes, la signature de la Convention-Cadre fonctionne en 2 temps* : Engagement et Allocation.

- ✓ Avec l'Engagement (tout au long de l'exercice social), l'Investisseur s'identifie et s'engage sur une Opération Tax Shelter pour un montant et une période (de 6 à 18 mois).
- ✓ Avec l'Allocation (au plus tard le dernier jour de l'exercice social), l'Engagement de l'Investisseur est associé à la production d'une ou plusieurs Œuvres Éligibles. C'est avec l'Allocation que l'ensemble des délais légaux définis par l'Article 194ter CIR92 commencent à courir.

*Les 2 étapes de signature de la Convention-Cadre peuvent se faire le même jour.

**Engagez-vous et nous faisons le reste ! Avec l'offre de MOVIE TAX INVEST,
vous avez la garantie d'une gestion simple et sur mesure :
www.movietaxinvest.be**



MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION

Quel montant ?

La loi prévoit le montant du placement que votre société peut réaliser en Tax Shelter. Cela correspond à +/- 10% du montant avant impôt* et est plafonné à 210.674,16 euros par an et par société.**

*Hors dividendes et hors réserve de liquidation et autres opérations venant impacter le cadre 1A de votre déclaration fiscale.

**Placement min. 1.500 euros par an et par société.

**Rendez-vous sur
notre site internet
pour faire une
simulation !**

Exemple de calcul de l'incitant fiscal - le Rendement Direct :

La valeur de l'Incitant Fiscal lié à une Opération Tax Shelter se calcule comme suit :

$$\text{Valeur du placement} \times 356\% \times \text{taux d'imposition (29,58\%)} = \text{incitant fiscal}$$

Ainsi, une société imposée à 29,58% qui réaliserait une Opération Tax Shelter de 100.000 euros, bénéficierait directement d'une réduction d'impôt égale à 105.305 euros.

Le rendement fiscal (Rendement Direct) correspond à la différence entre la valeur de l'Avantage Fiscal et le montant du Placement : **5.305 €**

	Sans Tax Shelter	Avec Tax Shelter	
Bénéfice avant impôt :	1.000.000 €	1.000.000 €	
Montant du Placement :		100.000 €	= 10% du résultat avant impôt
Exonération Tax Shelter : 356%		356.000 €	
Nouvelle base imposable :		644.000 €	
Impôt société : 29,58%	295.800 €	190.495 €	

**= bénéfice net et immédiat de
5,30% par rapport à une
situation sans Tax Shelter**

Calcul du rendement financier - le Rendement Indirect :

En réalisant une Opération Tax Shelter, vous bénéficierez aussi d'un rendement financier sur votre Placement calculé sur une Période* allant de 6 à 18 mois au taux annuel de 4,3260%**.

Il s'agit d'un revenu brut qui sera taxé au Taux d'Imposition de votre société.

*La période dépend du temps écoulé entre la date de paiement du Placement et la date d'émission de l'Attestation Tax Shelter.

**Taux du Rendement Indirect calculé sur base d'un paiement durant le premier semestre 2018 (ce taux est revu tous les 6 mois).

Rendement net total de l'opération :

Il s'agit de l'addition du Rendement Direct (fixe) et du Rendement Indirect (variable) déduction faite de l'ISoc dû sur ce rendement.

*Pour une opération au taux de 4,3260% sur une période de 18 mois en faveur d'une société imposée au taux ordinaire de 29,58%.

**= 10% du montant du
placement***



EXEMPLE D'UNE OPÉRATION TAX SHELTER

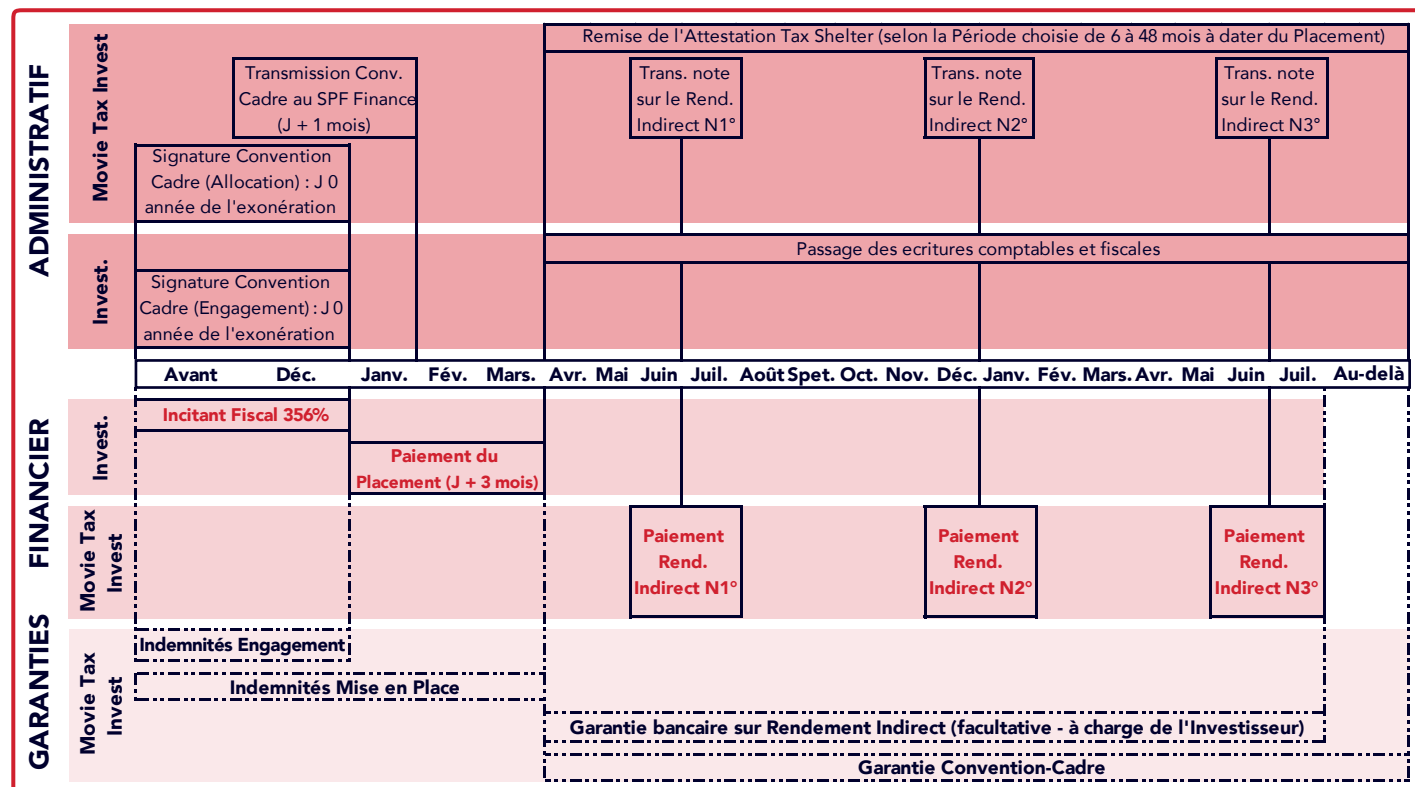
Bilan financier d'une opération Tax Shelter de 100.000 euros sur une Période de 18 mois au taux annuel brut de 4,3260%.

N°	DENOMINATIONS :	MONTANTS :	EXPLICATIONS :
-1	Taux d'Imposition :	29,58%	Taux d'Imposition de l'Investisseur.
-2	Taux Rendement Indirect :	4,3260%	Taux Euribor 12 mois du dernier semestre civil qui précède le paiement du placement + 450 points de base.
-3	Période :	548	Durée en jour, entre la date de paiement et la date de l'Attestation Tax Shelter avec un maximum de 548 jours.
-4	PLACEMENT	100.000,00 €	
-5	INCITANT FISCAL	105.304,80 €	Valeur Placement x Taux d'Imposition x 356%.
-6	TOTAL RENDEMENT DIRECT	5.304,80 €	Valeur Incitant Fiscal - Valeur Placement.
-7	RENDEMENT INDIRECT BRUT	6.494,93 €	Valeur Placement x taux Rendement Indirect x Période / 365.
-8	ISOC SUR RENDEMENT INDIRECT	- 1921,20 €	Valeur Rendement Indirect brut x Taux d'Imposition (-).
-9	TOTAL RENDEMENT INDIRECT	4.573,73 €	Valeur Rendement Indirect brut - ISOC.
-10	RENDEMENT TOTAL NET	9.878,53 €	= 10% du montant du Placement.

Le Rendement Direct est garanti par voie d'Assurance.
Le Rendement Indirect peut faire l'objet d'une garantie bancaire.

= un maximum de sécurité !

TIMING TYPE D'UNE OPÉRATION



L'Opération Tax Shelter peut se dérouler sur des Périodes très courtes (quelques mois), ce qui diminuera les contraintes de comptabilisation dans le chef de l'Investisseur.

FACTEURS DE RISQUES ET GARANTIES

Une Opération Tax Shelter est une opération qui comporte des risques. Vous trouverez ci-dessous les principaux facteurs de risques et les garanties apportées par Movie Tax Invest pour couvrir ceux-ci.

Le risque financier :

Il s'agit du risque lié au non-paiement du Rendement Indirect qui est le seul retour financier que l'Investisseur recevra. Comme la somme visée par le Rendement Indirect dépend du montant du Placement, du Taux et de la Période, elle est par nature variable et se situe entre 100 et 13.700 euros.

- Garantie proposée par Movie Tax Invest : garantie bancaire (les frais afférents à cette garantie seront à charge de l'Investisseur et seront non-déductibles : Article 194ter CIR92).

Les risques de gestion Tax Shelter :

Il s'agit de l'ensemble des engagements de conformité avec les attendus de l'Article 194ter CIR92 que Movie Tax Invest et La Compagnie Cinématographique doivent respecter en vue de l'obtention par l'Investisseur de l'Exonération Définitive d'une valeur égale à 356% de son Placement. Ces risques se répartissent en 2 catégories :

-1 Risques liés au mode de signature de la Convention-Cadre : Engagement et Allocation.

- Une indemnité compensatoire égale à 2% du montant du Placement convenu est prévue pour l'Investisseur si :
 - Movie Tax Invest était dans l'incapacité d'allouer le Placement de l'Investisseur à une Œuvre Audiovisuelle Éligible (Indemnité Engagement).
 - Movie Tax Invest et La Compagnie Cinématographique étaient dans l'incapacité de transmettre la garantie fiscale à l'Investisseur telle que prévue dans la Convention-Cadre (Indemnité Mise en Place).

-2 Risque fiscal lié à l'obtention d'une Attestation Tax Shelter donnant droit à une Exonération Définitive d'une valeur égale à 356% du montant de son Placement.

- L'Offre de Movie Tax Invest repose sur une grande expertise en matière de Tax Shelter.
- Le risque fiscal est couvert par une compagnie d'assurance de premier plan (rating AAA) permettant de garantir à l'Investisseur son rendement fiscal net dans n'importe quelle situation.

Les risques liés à l'Emetteur :

L'Emetteur est une société nouvellement créée (2015) impliquant des risques particuliers détaillés dans le Prospectus.

- A l'exception de l'Engagement, l'ensemble des accords pris par Movie Tax Invest sont garantis de manière indivisible et solidaire par La Compagnie Cinématographique.

Les risques de gestion Investisseur :

- Il appartient à chaque Investisseur de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de Bénéfices Réservés Imposables pour profiter pleinement du Tax Shelter en raison du Placement qu'il effectuerait dans le cadre d'une Offre de Movie Tax Invest. Il lui appartient de comptabiliser correctement son Opération Tax Shelter s'il veut bénéficier pleinement des avantages du Tax Shelter.

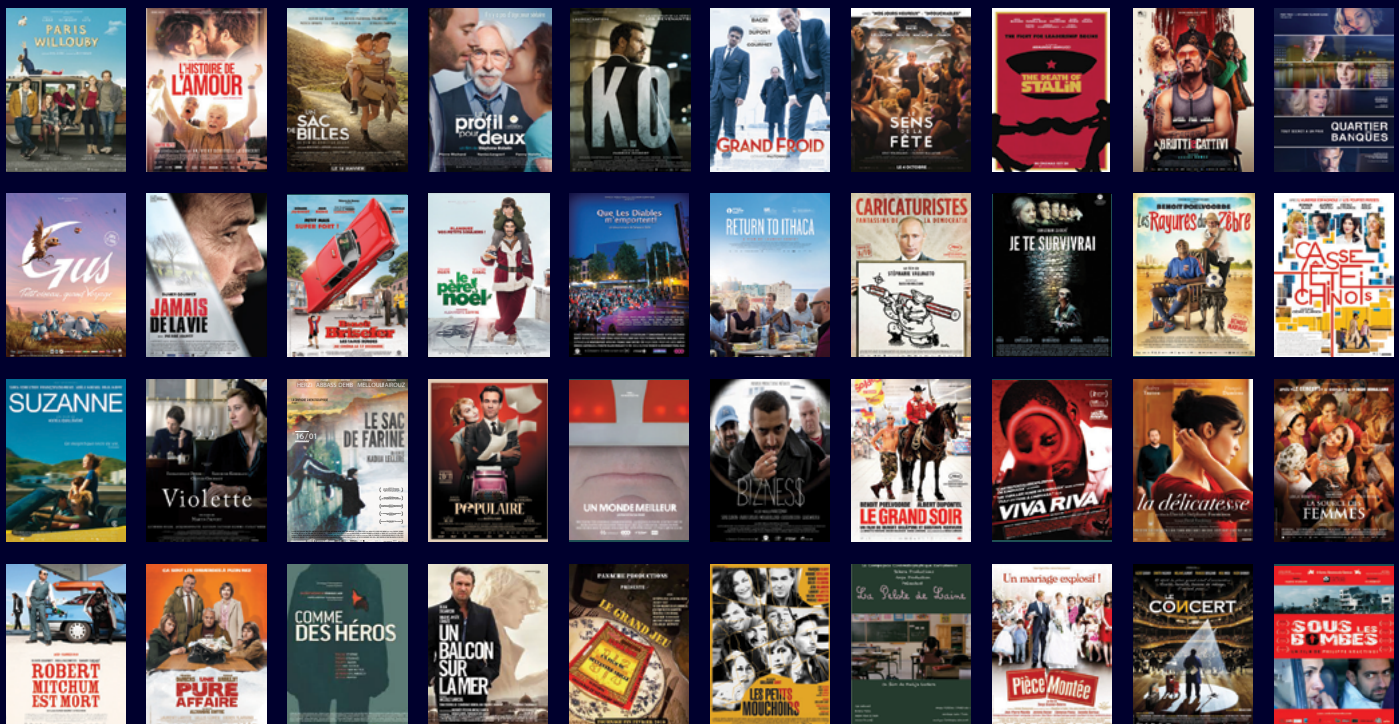
Il est fortement conseillé à l'Investisseur qui souhaite réaliser une Opération Tax Shelter, de prendre connaissance du Prospectus de MOVIE TAX INVEST approuvé par la FSMA en date du 19 décembre 2017 (+ Supplément du 27 février 2018) et librement disponible sur le site www.movietaxinvest.be ou sur simple demande mail adressée à info@movietaxinvest.be.

MOVIE TAX INVEST = flexibilité et sécurité !

PRESENTATION & FILMOGRAPHIE

Movie Tax Invest est une société créée par Gaëtan David et André Logie en 2015. Tous deux sont également producteurs au sein de La Compagnie Cinématographique. Le lien fort entre le financement et la production permet d'offrir aux Investisseurs un service inégalé dans le marché :

- **Une expertise reconnue en Tax Shelter**
La Compagnie Cinématographique a produit et co-produit plus de 40 œuvres depuis 8 ans, pour lesquelles elle a obtenu 100% de ses attestations fiscales.
- **Un service sur mesure**
Movie Tax Invest, de par son mode de gestion, son expertise et sa relation directe avec la production, est le seul opérateur Tax Shelter qui offre un produit sur mesure, adapté aux besoins de l'Investisseur et à ses contingences personnelles, notamment en matière de durée de l'immunisation temporaire.
- **Une utilisation du tax shelter dans l'esprit de la loi**
En offrant un service « one-stop-shopping », avec une intermédiation intégrée à la production, nous garantissons qu'une proportion maximale de l'investissement est directement affectée au financement de l'œuvre audiovisuelle.
- **Mise en valeur du cinéma belge et européen**
En tant que producteurs, nous lisons, sélectionnons et développons les projets les plus prometteurs d'auteurs/réalisateurs belges et étrangers.



Pour plus d'informations sur l'offre de MOVIE TAX INVEST

28 Avenue des Villas – 1060 Bruxelles

Tel : +32 (0)2 230 44 44 / Fax : +32 (0)32 791 20 99

info@movietaxinvest.be / www.movietaxinvest.be

TVA BE 0597.918.985

Contact Ambre Chouraqui : 0473 67 74 18

ambre.chouraqui@movietaxinvest.be